



CENTRE HOSPITALIER EDMOND GARCIN
179 avenue des Sœurs Gastine
13677 AUBAGNE Cedex
☎ 04.42.84.70.02
☎ 04.42.84.06.67
✉ dir.chaubagne@free.fr
Site Internet www.ch-aubagne.fr

Décision N°2017-1830

- ✓Vu la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé,
- ✓Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- ✓Vu le Décret n°2010-656 du 11 juin 2010 relatif aux pôles d'activité clinique ou médico technique dans les établissements publics de santé,
- ✓Vu l'article L-6146-1 du Code de la Santé Publique,
- ✓Vu la proposition de Monsieur le Dr Salem, Président de CME,
- ✓Vu la proposition de Madame le Dr Dumazer, Chef de pôle

Le Directeur décide :

Article 1 :

La composition du pôle médico-pharmaceutique est la suivante :

Chef de pôle :	Dr Dumazer
Vices chefs de pôle :	Dr Delom, Dr Régli
Cadre de pôle :	Monsieur Brahin
Vice Cadre de pôle :	Madame Bruna
Directeur référent :	Madame De Palma

Article 2 :

La présente décision prend effet au 1^{er} octobre 2017

Article 3 :

La présente décision sera rendue publique par voie d'affichage à la Direction et sur les sites intra et internet du Centre Hospitalier.

Fait à Aubagne, le 25 septembre 2017

Le Directeur par intérim,

F. ARNOUX

Destinataires :

Drs Dumazer, Delom, Regli
Mme Bruna, M. Brahin
Mme De Palma
Direction des affaires médicales
DRH
Trésorier

